

La Roche-sur-Yon, le 6 juin 2008

Direction du Conseil et du  
Contrôle interne de la légalité  
Service Conseil municipal  
Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex  
tél. : 02 51 47 47 47  
fax : 02 51 37 48 71

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2008

### PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Charlotte LEYDIER** comme **secrétaire de séance**.

#### Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

- Patricia CEREIJO à Pierre REGNAULT
- Francine-Nicole CHABOT à Marie-Noëlle MANDIN (questions 16 à 34)
- Raoul MESTRE à Yann HELARY

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances du 30 janvier 2008 et du 14 mars 2008 sont adoptés.

#### Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Question 33 : Modification de désignations de représentants de la municipalité au sein de divers organismes
- Question 34 : Vœu sur la situation au Tibet

### 1. Ilot de la Poste - Ecole de musique - Musée – Attribution d'une concession d'aménagement

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Par délibération en date du 28 mars 2007, le conseil municipal a approuvé la procédure de consultation pour l'attribution d'une concession d'aménagement pour l'îlot de la Poste - Ecole de musique - Musée et autorisé Monsieur le Maire à lancer cette procédure. L'objet de la consultation est de confier à un aménageur l'étude et la réalisation de l'ensemble des opérations et actions d'aménagement concourant à l'opération globale d'aménagement de l'îlot de la Poste.

Cette consultation a pour but de sélectionner la société avec laquelle la commune de La Roche-sur-Yon élaborera une concession d'aménagement pour l'îlot de la Poste – Ecole de musique – Musée dans le respect des articles L 300.4 et suivants et R 300.4 et suivants du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal est appelé, au vu de l'avis favorable rendu par la commission ad-hoc réunie le 19 février 2007, à désigner la SAEML ORYON comme aménageur de l'îlot de la Poste - Ecole de musique - Musée et autoriser la signature du traité de concession d'aménagement.

Le montant prévisionnel de la participation communale est fixé à 5 662 213 € HT.

**J.G. DUTOUR** fait l'intervention suivante :

« Concernant l'aménagement de l'îlot de la Poste, la liste « La Roche Gagnante » souhaite que La Roche-sur-Yon devienne une ville dynamique.

L'aménagement de l'îlot de la Poste fait partie des orientations nécessaires à la revivification du centre ville – nous ne pouvons que vous féliciter Monsieur le Maire d'avoir mis à l'ordre du jour de l'un des tout premiers conseils de cette mandature, l'aménagement du cœur de la ville de La Roche-sur-Yon.

Vous nous demandez de voter un budget prévisionnel de 5.600.000 euros que vous affectez à l'aménageur ORYON.

Par contre, avant d'approuver cette dépense, nous souhaiterions que vous puissiez nous apporter quelques précisions sur les aménagements que vous souhaitez faire.

Dans l'îlot de la Poste se trouvent inclus des immeubles appartenant à des personnes privées.

- Avez-vous obtenu leur accord pour acquérir ces immeubles ?
- Pouvez-vous nous indiquer quelles seront les enseignes commerciales que vous entendez implanter dans cet ensemble ?
- Pouvez-vous nous indiquer le nombre de places de parking que vous entendrez créer pour faciliter l'accès aux commerces du centre-ville ?

L'importance des fonds engagés nous oblige de rendre compte de leur utilisation aux Yonnais.

Merci Monsieur le Maire de bien vouloir nous fournir ces renseignements complémentaires. »

Concernant l'acquisition future des propriétés privées, **J. SOULARD** rappelle qu'il y a d'abord des négociations à l'amiable. Une déclaration d'utilité publique étant effectuée sur cet îlot, les acquisitions pourront se faire dans le respect des procédures habituelles.

Concernant les enseignes, celles-ci ne sont pas encore connues et cela dépendra du choix du promoteur.

**Monsieur le Maire** ajoute les points suivants :

L'objectif est de créer les conditions pour réaliser sur cet îlot un pôle commercial d'environ 7 à 8 000 m<sup>2</sup> intégrant et respectant les commerces en place.

L'investissement sera réalisé non par la Ville, mais par un investisseur privé qui trouvera des enseignes locales et nationales. Le choix de cet investisseur sera annoncé au moment opportun.

Pour disposer des moyens juridiques d'agir (et notamment d'exproprier si besoin), la Ville a souhaité conclure une convention d'aménagement.

**G. BOURMAUD** déclare :

« Je souhaiterais intervenir sur un point particulier de cette question, c'est-à-dire son périmètre. L'îlot de la Poste – Conservatoire est devenu explicitement l'îlot de la Poste – Conservatoire – Musée, ce qui à mon avis, est une grave erreur.

L'intégration du bâtiment actuel du Musée dans cette opération va-t-elle impliquer l'arrêt de l'activité de cet établissement culturel dès 2009, comme cela était apparemment le cas il y a quelques mois ?

Si tel est le cas, à quoi allez-vous consacrer l'équipe actuelle du Musée ? Qu'allez-vous faire des collections actuellement conservées dans le bâtiment ? Pensez-vous qu'une interruption d'activité est le meilleur moyen de fidéliser le public en attendant l'ouverture du Pôle Culturel ?

Si vous persistez dans cette erreur, avez-vous anticipé les réactions probablement négatives de la DRAC, du FRAR et du FRAM en terme de dépôts d'œuvres, de label « Musées de France » et tout simplement de subventions ?

Par ailleurs, ce bâtiment gardé dans le secteur public, améliorerait certainement les conditions d'accueil dans la mairie centrale, où on manque de place, où les salles servent à la fois à la restauration et aux réunions, ou la salle des mariages est difficilement accessible, en particulier aux personnes handicapées, etc...

Certes, il faut développer l'animation commerciale en centre ville, au moins autant d'ailleurs en soutenant le commerce existant. Ce n'est pas une raison pour brader les bijoux de famille. A quand la mairie livrée aux investisseurs ? »

**L. CAILLAUD**, après avoir indiqué que la conclusion d'une convention d'aménagement avec ORYON sur cet opération ne posait pas de problème, aborde la problématique du musée. Il considère que ce bâtiment ne devrait pas être intégré dans cette opération commerciale, mais pourrait conserver une autre vocation (réception...). Il souhaiterait connaître la position de la majorité municipale sur ce point. Il considère par ailleurs que la Ville va devoir s'intéresser au devenir des fonds de commerce de cet îlot. Il rappelle que la ville a délibéré il y a quelques mois sur la mise en place du droit de préemption sur les fonds de commerce. Prenant l'exemple de la fermeture du Grand Café, il juge vital qu'une activité de bar-brasserie-restauration puisse s'exercer dans cette partie de la rue Clemenceau.

Pour **A. CHARRIEAU**, la préoccupation sur ce dossier est le devenir de la Poste sur cet îlot, cette structure étant très utile pour de nombreux citoyens. Elle souhaite donc savoir si ce service sera conservé sur place. Concernant l'ensemble des commerces, elle note que le centre ville doit être accessible et ouvert à tous. Compte tenu des montants en cause, il lui paraît important de prendre l'attache des habitants pour s'assurer de la diversité des services qui seront apportés.

**A. LAPORTE**, concernant l'emplacement du futur musée qui est envisagé sur le site de l'ancienne gendarmerie, demande si la Ville est aujourd'hui propriétaire de ce site ? Si tel n'était pas le cas, ORYON aménageur de l'îlot de la Poste ne devrait-il pas exproprier le ministère de la Défense ?

Intervention de **L. GUIBERT** :

« Le groupe communiste et apparentés, lors du conseil municipal du 27 mars 2007, avait apporté un certain nombre d'arguments concernant ce projet îlot de la Poste-Ecole de musique-Musée. Notre groupe voudrait aujourd'hui repréciser ces arguments.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'axe dit Vendée-Résistance, avec une attention particulière portée au développement du commerce du centre ville .

La ville veut impulser un aménagement de qualité respectueux des attentes de tous les acteurs économiques et du patrimoine architectural du site.

L'emplacement retenu est stratégiquement privilégié et doit permettre aux commerces et aux services publics actuellement présents sur cet îlot de poursuivre leur activité (service public de la poste). Les services publics doivent continuer à assurer leurs missions dans l'intérêt de tous, usagers individuels ou professionnels.

La cohérence établie depuis toujours, entre la poste et le tissu urbain et commercial local est un facteur clé de l'attractivité et du développement du centre ville.

Conscients du caractère essentiel de ce projet pour la dynamique du centre ville, et pour le service rendu aux yonnais, nous serons très attachés aux qualités environnementales et architecturales, à la continuité du service public de proximité assuré par la poste pour tous les usagers (en termes de services au guichet et auprès des conseillers financiers, notamment). »

**J. SOULARD** rappelle que le périmètre de l'opération n'a pas changé. Il se dit surpris que certains s'inquiètent de la transition concernant le musée, et non de celle concernant le conservatoire qui sera probablement beaucoup plus complexe. Il lui semble évident que le transfert des activités ne s'effectuera que lorsque le pôle culturel sera construit.

Concernant les parkings, des forages ont été réalisés pour étudier les possibilités de parking souterrain sur cet îlot. La gestion d'un parking sera analysée dans le cadre global de l'opération Pentagone 2006/2020.

**Monsieur le Maire** souhaite rassurer A. CHARRIEAU concernant le maintien d'un bureau de Poste sur cet îlot afin de conserver le service public en centre-ville. Par contre, une autre localisation sera examinée pour les 120 facteurs qui transitent dans ces bâtiments.

En ce qui concerne la gendarmerie, une négociation est en cours avec l'Etat, pour le rachat de ce patrimoine par la Ville.

Pour les parkings, plusieurs solutions sont à l'étude. **Monsieur le Maire** rappelle que certains propos irrespectueux ont été tenus pendant la campagne électorale concernant le Grand Café. Il précise qu'il n'a pas souhaité y répondre, soucieux de l'intégrité du gérant du Grand Café et de sa famille. Il informe l'assemblée que cet établissement sera repris par Olivier et Patricia COUTANT fin avril. Ce Grand Café (l'un des meilleurs emplacements commerciaux de la Ville) continuera à fonctionner jusqu'au début des travaux de l'îlot de la Poste, c'est-à-dire pendant au moins deux ans.

**QUESTION ADOPTEE PAR :**

**26 voix POUR**

**6 ABSTENTIONS** du groupe La Roche Gagnante

**1 voix contre** de A. CHARRIEAU

**Ne prennent pas part au vote :**

**P. REGNAULT** en son nom et au titre du pouvoir donné par **P. CEREIJO, J. SOULARD, A. LEOEUF, J. AUXIETTE, F. LUCAS, A. VALIN, Y. HELARY, F. GRIVEL, L. CAILLAUD**

## **2. ZAC Roche Sud – Demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Une déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC Roche Sud a été demandée par délibération du conseil municipal prise le 2 octobre 2002, comportant diverses acquisitions foncières.

Au terme de l'enquête réglementaire qui s'est déroulée du 6 février au 7 mars 2003 inclus, et au vu de l'avis favorable du Commissaire-enquêteur, le Préfet de la Vendée a, par arrêté du 14 mai 2003, déclaré d'utilité publique le projet en précisant que l'expropriation devait être accomplie dans un délai de cinq ans. La durée de validité de la DUP arrive donc à échéance au 13 mai 2008.

La SAEML ORYON, cocontractant de la commune, n'ayant pu procéder à ce jour à la maîtrise des emprises foncières auprès de l'ensemble des propriétaires concernés pour la réalisation de cette opération, il y a lieu de requérir la prorogation de l'arrêté préfectoral.

Le conseil est donc appelé à autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de Monsieur le Préfet, l'arrêté prorogeant la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC Roche Sud pour une nouvelle durée de cinq ans, conformément à l'article L 11.5 du code de l'expropriation.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **3. Acti-Est ParcEco 85 – Marché complémentaire – Autorisation de signature**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le conseil municipal est appelé à prendre acte de la procédure de marché négocié complémentaire pour l'opération "Acti-Est ParcEco 85" et à autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SYOTRA/ SACER ATLANTIQUE pour un montant de 289 947,50 € HT.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **4. Pôle d'échanges multimodal – Passerelle accessible aux piétons, cycles et personnes à mobilité réduite – Procédure de marché négocié – Autorisation de signature**

*Rapporteur : Patrick YOU*

Dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'échanges multimodal (PEM) en gare de La Roche-sur-Yon, la Ville assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de réalisation d'une nouvelle passerelle répondant aux objectifs suivants :

- assurer un lien inter-quartiers piétons-cycles, couvert et accessible à tous les usagers ;
- assurer la mise en accessibilité des quais 2 et 3 de la gare SNCF de La Roche-sur-Yon ;
- marquer cette sixième entrée de ville par le rail et accompagner l'arrivée du TGV.

Afin de procéder au choix de l'entreprise chargée de la réalisation de cette passerelle complexe, la Ville a lancé une procédure de marché négocié permettant de sélectionner des candidats aptes techniquement et financièrement à assumer cette opération, et offrant la possibilité de négocier avec lesdits partenaires.

Le conseil est appelé à prendre acte de la procédure d'appel d'offres ouvert pour cette opération et à autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise RENAUDAT Centre Construction pour un montant de 2 942 360 € HT.

**J.G. DUTOUR** déclare :

« Avant de voter des engagements financiers importants concernant la réalisation de la passerelle de la gare indispensable avant l'arrivée du TGV, nous souhaitons avoir quelques précisions et demandons à ce que la passerelle actuelle soit conservée au titre du maintien du patrimoine yonnais.

Dans le cas où vous envisageriez sa destruction, les conseillers de La Roche Gagnante voteraient contre votre proposition et ils ne comprendraient pas que, dans la même séance du conseil municipal, on leur demande de voter le détachement d'un fonctionnaire municipal à mi-temps à l'association Patrimoine Yonnais alors que vous envisagez la destruction de ce patrimoine.

Pour répondre aux problèmes de hauteur, je vous indique qu'il existe à côté de la gare d'Angers une passerelle comparable dont la hauteur par rapport aux voies est identique à celle de La Roche-sur-Yon. Merci de votre réponse Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire** rappelle que la réponse à cette question a déjà été donnée il y a au moins six mois après de longs débats. Seule une partie de la passerelle sera conservée, le reste posant des problèmes de sécurité.

Pour **L. CAILLAUD**, et compte tenu du coût important de la passerelle (2,9 millions d'euros HT), il est primordial de définir, au-delà de la simple fonctionnalité de cet ouvrage, un objectif d'aménagement dans la mesure où elle reliera deux quartiers. Concernant la partie de l'ancienne passerelle qui sera conservée, il souhaiterait connaître son positionnement futur, et le mode de valorisation envisagé par la Ville.

**P. YOU** rappelle les trois objectifs de cette opération :

- assurer une liaison interquartiers,
- assurer l'accessibilité aux quais 2 et 3,
- marquer une sixième entrée de ville.

**J. SOULARD** indique qu'une réunion spécifique de la commission n° 1 aura lieu pour présenter aux nouveaux élus l'état d'avancement des dossiers importants.

**P. YOU** précise que, lors de la séance du 12 décembre 2007, la délibération sur ce sujet a été adoptée à l'unanimité.

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**36 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE ET DE A. CHARRIEAU**

## **5. Pôle d'échanges multimodal – Passerelle accessible aux piétons, cycles et personnes à mobilité réduite – Travaux connexes – Conventions de financement avec RFF**

*Rapporteur : Patrick YOU*

Pour la réalisation de la passerelle accessible aux piétons, cycles et personnes à mobilité réduite (PMR), des travaux connexes sont nécessaires sur les voies ferrées : travaux sur les voies et le ballastage, prestation de sécurité spécifique, réseaux divers, sous maîtrise d'ouvrage RFF. Le montant de ces travaux, estimé au stade AVP et validé lors de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2007 était de 323 262 € HT (valeur janvier 2007). Il est prévu que leur financement soit assuré par la Ville, maître d'ouvrage de cette opération globale, dans le cadre d'une convention avec RFF.

L'estimation des travaux au stade projet (PRO) est aujourd'hui de 268 000 € HT (valeur janvier 2007). Ces travaux sont réalisés dans le cadre de l'opération générale de la passerelle et sont cofinancés par les partenaires (Etat, Région, Communauté de Communes du Pays Yonnais, RFF) à hauteur d'environ 52 %.

Le conseil municipal est appelé à approuver la signature de la convention avec Réseau Ferré de France (RFF) et autoriser Monsieur le Maire à y intervenir.

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**36 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE ET DE A. CHARRIEAU**

## **6. Modification de domanialité – Lancement d'enquêtes publiques préalables aux classements, déclassements de diverses parcelles**

*Rapporteur : Patrick YOU*

Le conseil est appelé à lancer les enquêtes publiques préalables au classement de parcelles :

- ZAC "Les Hauts de la Riallée",
- Ilot 4 M Promotion au Coteau,
- lotissement "La Petite Collé" situé au sud de la Généraudière,
- lotissement "Le Champ de la Vigne" situé à proximité du collège Richelieu,
- la parcelle AY 478 rue Gustave Flaubert,

et au déclassement d'un délaissé de voirie communale rue Graham Bell.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **7. Modification de domanialité après enquête publique – Déclassement d'un délaissé de voie communale impasse Ampère**

*Rapporteur : Patrick YOU*

Le conseil est appelé à se prononcer sur le déclassement d'un délaissé de voirie, d'une contenance de 870 m<sup>2</sup> impasse Ampère, après enquête publique du 28 janvier au 11 février 2008 inclus.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **8. Constitution d'une servitude de passage – Réseau public eaux pluviales – 18 rue du Maréchal Juin**

*Rapporteur : Luc ROY*

Le conseil municipal est appelé à :

- régulariser par voie de convention l'existence d'une servitude de passage du réseau public eaux pluviales dans le tréfonds de la propriété de la SCI MA GT, 18 rue du Maréchal Juin.
- participer aux frais de reconstitution de la clôture de cette propriété détruite lors des travaux de remise en état de cet ouvrage pour les montants de 200 € au titre de la constitution de servitude et 2 036 € au titre de la participation de la Ville aux frais de reconstitution de la clôture.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **9. Acquisition de locaux à la SCI SIMCA – 3 rue du Vieux Marché**

*Rapporteur : Francine GUIET*

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition des locaux 3 rue du Vieux Marché, cadastrés AM 215 lots n° 1, 2 et 3, pris à bail par la Ville depuis novembre 1994 et actuellement mis à disposition de l'association "Art Vivant", au prix de 160 500 € net vendeur, honoraires de l'agence Century 21 en sus : 7 000 € TTC.

**G. BOURMAUD** voudrait avoir la certitude que l'acquisition de cet immeuble ne va pas, pour les années qui viennent, en changer la destination, à savoir actuellement une galerie d'exposition gérée par une association et appréciée par les plasticiens locaux.

Pour **Monsieur le Maire**, Mme GUIET a été claire dans l'exposé. La Ville achète cette maison, il n'y a pas de changement de destination.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote : L. CAILLAUD**

## **10. Dépôt de diverses demandes d'autorisation d'urbanisme**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le conseil municipal est appelé à autoriser le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- une déclaration de travaux, complexe piscine-patinoire Arago : aménagement d'un bureau MNS ;
- une déclaration de travaux, salle des fêtes du Bourg : rénovation de façades ;
- un permis de construire, presbytère Saint-Louis : aménagement de bureaux ;
- un permis de démolir, groupe scolaire Les Pyramides : démolition d'un préfabriqué ;
- un permis de démolir, groupe scolaire La Généraudière : démolition d'un préfabriqué.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **11. Demande d'indemnisation pour préjudices subis par "Le Bo'Bar" pendant les travaux d'infrastructures – Transaction**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

La Ville de La Roche-sur-Yon a réalisé différents travaux rue du 93<sup>ème</sup> RI et rue Paul Baudry. Monsieur ANTIGNY, gérant du "Bo'Bar" a déposé un dossier de demande d'indemnisation de son préjudice économique pour la période des travaux de septembre 2005 à février 2006 puis de septembre 2006 à février 2007.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une indemnisation correspondant à la perte d'exploitation, soit un montant de 3 000 €.

En réponse à L. CAILLAUD, **A. LEBOEUF** confirme que des dossiers concernant la rue de Verdun sont en cours d'instruction

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **12. Indemnités de sinistres – Exercice 2007 – Décision de principe**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Le conseil est appelé à valider le montant des remboursements de sinistres effectués par les compagnies d'assurance au cours de l'exercice 2007, soit 429 448,76 €.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **13. Modalités de remboursement des frais de déplacements temporaires des agents municipaux et collaborateurs occasionnels de la collectivité**

*Rapporteur : R. GUILLET*

La réglementation sur les frais de déplacements des agents municipaux ayant évolué ces dernières années, la Ville peut fixer des taux de remboursement qui lui sont propres. Il est proposé de prévoir le remboursement des frais de repas et de nuitées aux frais réels et sur justificatifs, dans la limite des plafonds officiels mis à jour par arrêtés ministériels (à ce jour 15,25 € pour un repas et 60 € pour une nuitée). Les frais de péage occasionnés par les déplacements préalablement autorisés, en véhicule personnel ou en véhicule de service, seront pris en charge par la Ville sur justificatifs uniquement.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **14. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Réussir le plan yonnais d'insertion par l'économique"**

*Rapporteur : Lisiane GUIBERT*

L'association "Réussir le plan yonnais d'insertion par l'économique" a présenté une demande de subvention exceptionnelle afin de pouvoir recourir à un cabinet extérieur pour réaliser la vérification du service fait pour l'année 2006 (contrôle de la réalisation des actions PLIE dans le respect des règles du Fonds social européen).

La Ville et la Communauté de Communes du Pays Yonnais ont été sollicitées pour le financement de cette action. La Ville se propose d'attribuer une subvention de 8 205 €.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Ne prennent pas part au vote :

**P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par P. CEREIJO, F. LUCAS, A. VALIN, Y. HELARY, L. GUIBERT, L.M. GADY**

## **15. ZAC de La Malboire – Création d'une pépinière technologique**

*Rapporteur : Francis LUCAS*

La Ville de La Roche-sur-Yon, en relation avec le concessionnaire d'aménagement la SAEML ORYON, se propose de créer une pépinière technologique "technopôle".

Ce technopôle permettra l'accueil des entreprises et aura un rôle de lieu d'échanges et de pratiques partagées à travers une mise à disposition commune de services sur le site de "La Malboire", sur une ZAC à proximité immédiate du centre universitaire de La Courtaisière et de différents équipements tertiaires qui confèrent au site une attractivité incontestable.

Le bâtiment sera composé de trois secteurs :

- un secteur de locaux d'activités regroupant essentiellement des ateliers de fabrication ;
- un secteur de locaux tertiaires ;
- un secteur de services communs.

Le coût du projet est estimé à 3 913 500 € HT, avec des subventions à hauteur de 50 % (Europe et autres financeurs publics).

Le conseil est appelé à approuver ce projet et à solliciter les subventions auprès des différents financeurs.

Pour **Monsieur le Maire**, il s'agit là d'un projet très important qui vise à renforcer l'articulation entre Université, recherche et entreprises dans un département qui souffre d'un handicap dans ce domaine, malgré un réel dynamisme économique. La ville chef-lieu se doit d'apporter son soutien à ce projet très porteur qui a été présenté dans le cadre du contrat de projet Etat-Région.

**M. PELTAN** déclare :

« Créer une pépinière technologique à La Roche-sur-Yon est assurément une bonne idée. Toutefois, compte tenu du coût non négligeable 3 913 500 € H.T. nous aimerions en savoir un peu plus sur ce projet.

En l'état actuel du dossier, tel qu'il nous est présenté, nous ne savons pas :

- Quel est le contenu exact de cette pépinière ?
- Quels sont les objectifs et l'utilisation ?
- Quelle implication de l'Université ? S'agit-il de recherche appliquée ? De projets d'étudiants réalisés pour l'entreprise ? Dans quel domaine ?
- Vous avez parlé de subvention à hauteur de 50 % de l'Europe et de financeurs publics. Est-ce que les financeurs publics sont désignés à ce jour ? Quels seront les partenaires ?
- Y a-t-il une relation avec la plate forme existante « automatisme et composite » portée par le Lycée Kastler et l'IUT ?

Nous demandons donc des réponses à nos questions. »

**Monsieur le Maire** fait un historique complet de la démarche initiée par la Ville dans le domaine de la recherche appliquée et du lien avec les entreprises. Il rappelle que, suite au dépôt de bilan de BRANDT, cette démarche a été lancée par la Ville et par Roche Développement en liaison avec plusieurs entreprises qui se sont ensuite constituées en réseau (PARRI 85, présidé par M. ELINEAU). L'action de PARRI 85 a produit d'excellents résultats et a notamment débouché sur la création de la première plate-forme technologique de Vendée, basée au lycée Kastler. Cette plate-forme technologique a rassemblé la Ville, le Département, la Région, tous les sites d'enseignement supérieur publics et privés de Vendée, et les chambres consulaires. Monsieur le Maire insiste sur cette réussite exemplaire et cite l'exemple des trois laboratoires sur La Roche-sur-Yon dont deux à l'IUT qu'il convient de conforter.

La Ville a également adhéré à ATLANPOLE, qui est la technopole de l'université de Nantes-Saint Nazaire-La Roche-sur-Yon et qui aide des entreprises innovantes s'appuyant sur des travaux de recherche.

Les emplois de demain seront créés dans ce type d'entreprises. Il convient donc de franchir une étape et de s'engager dans une dynamique de pépinière technologique susceptible d'accueillir les petites entreprises innovantes s'appuyant sur l'université et les laboratoires.

**M. PELTAN** remercie Monsieur le Maire pour cette réponse très développée, qui montre bien que ses questions se justifiaient. Ce projet important mérite effectivement de telles explications. Elle indique que son groupe posera souvent des questions compte tenu des éléments dont dispose l'opposition.

**Monsieur le Maire** rappelle que toutes les questions peuvent également être posées lors des séances de commission. Il considère cette délibération comme la plus importante de cette séance.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **16. Personnel municipal – Créations et suppressions de postes**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

Le conseil est appelé à se prononcer sur la liste des créations et suppressions de postes dans les services municipaux, résultant notamment d'augmentations de temps de travail ou de transformations liées aux recrutements ou à la mobilité. Les créations représentent 15,21 équivalents temps complet, et les suppressions 14,16 équivalents temps complet.

**L. CAILLAUD**, concernant les mouvements de grève à la médiathèque, souhaiterait connaître la position de la majorité municipale. Il semblerait que ce mouvement de grève soit dû à une interprétation divergente d'un décret de juillet 2006 sur la nouvelle bonification indiciaire des agents d'accueil. Sachant qu'un comptage des temps d'accueil est en cours, il souhaiterait savoir, pour des motifs sociaux et budgétaires, quelle sera la réponse de la Ville en la matière.

**Monsieur le Maire** indique, comme cela a été dit aux syndicats, qu'une étude est en cours pour préciser ce point. La position des villes est différente sur ce sujet. Les syndicats ont fait part de leurs demandes. La Ville-employeur se doit d'ajuster et d'analyser les besoins.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **17. Personnel municipal – Mise à disposition d'un agent municipal auprès d'une association**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

Il est proposé de mettre à disposition, pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008, un agent municipal à 50 % auprès de l'association Patrimoine Yonnais.

**A. LAPORTE** fait la déclaration suivante :

« Sur le principe, nous voterons OUI à cette question.

Mais, plusieurs observations et interrogations se posent :

- Qu'est ce qui justifie cette mise à disposition ? C'est sans doute par rapport aux actions à mener par cette association dans les trois ans.
- Mais quelles actions, quels projets ?

Un peu plus de clarté et de lisibilité serait souhaitable.

Puisque c'est aussi notre rôle d'opposition, nous solliciterons régulièrement des comptes-rendus des actions de cette association. »

**M. CHANTECAILLE** indique que cette décision est justifiée d'abord par les actions menées :

- augmentation des balades en calèche de 120 % en un an ;
- visites théâtralisées, visite de l'empereur ;
- visite du contournement Sud ;

puis par les projets :

- nouvelle brochure "Mémoire d'une ville nouvelle" ;
- bistrot de l'Histoire ;
- site internet.

**Monsieur le Maire** rappelle que cette association qui joue un rôle très important concernant le patrimoine de la ville a connu quelques déboires avec le Conseil Général concernant les visites du Haras. La Ville souhaite que cette association puisse poursuivre son action.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **18. Personnel municipal – Compte épargne temps – Indemnisation de certains jours de repos travaillés**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

Par délibération du 12 décembre 2007, le conseil municipal s'est prononcé sur l'indemnisation de certains jours de repos travaillés. Suite à une observation préfectorale, il est proposé de retirer la disposition relative à l'application de cette mesure aux agents titulaires du CET ayant ouvert des droits (c'est-à-dire disposant d'une épargne cumulée de 20 jours).

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **19. Convention entre la Région des Pays de la Loire, la Ville de La Roche-sur-Yon et la LPO pour la création d'un emploi "tremplin"**

*Rapporteur : Stéphane IBARRA*

La Ligue de protection des oiseaux a sollicité la Ville de La Roche-sur-Yon pour la création d'un emploi "tremplin" sur une durée de cinq ans, dans le cadre d'une convention tripartite LPO employeur-Ville de La Roche-sur-Yon-Région des Pays de la Loire, pour un poste de chargé de mission naturaliste.

Les crédits nécessaires à cet emploi seraient intégrés dans la subvention annuelle attribuée à la LPO sans coût supplémentaire pour la Ville pour une durée de cinq ans à hauteur de 20 % du SMIC chargé (soit approximativement 4 200 € annuels).

Le conseil municipal est appelé à approuver ce dispositif et à autoriser la signature de la convention avec la LPO et la Région des Pays de la Loire.

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**37 VOIX POUR**

**6 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE**

## **20. Banque alimentaire de Vendée – Attribution d'une subvention**

*Rapporteur : Marie-Noëlle MANDIN*

En 2005, la Ville a adopté les modalités d'attribution des aides facultatives et d'accès aux distributions alimentaires. L'examen des demandes d'accès au dispositif d'aides alimentaires, instruites par la Direction des interventions sociales et de l'insertion, continue à s'appuyer sur le quotient familial établi par la CAF. Le quotient maximum retenu est 437.

Conformément aux engagements conduits depuis 1984, le conseil est appelé à verser, pour la campagne 2008/2009, une subvention à la Banque Alimentaire de Vendée pour lui permettre l'acquisition des produits frais destinés à la distribution. Le montant proposé est de 16 000 €.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **21. Convention relative à la réalisation d'une action collective pour le public jeune entre la Ville et le Département de la Vendée**

*Rapporteur : Lisiane GUIBERT*

Il est proposé, dans le cadre du chantier collectif d'insertion, de conclure pour l'année 2008 une convention avec le Département, prévoyant :

- 6 actions d'accompagnement de six mois destinées à des jeunes de 16 à 25 ans relevant du Fonds d'aide aux jeunes ;
- un financement pour l'encadrement et l'accompagnement des agents en insertion pour un montant net maximum de 14 040 € ;
- les modalités de paiement ;
- les obligations du promoteur du chantier.

Le conseil est appelé à approuver la conclusion de cette convention.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **22. Convention relative à la réalisation d'une action collective d'insertion entre la Ville et le Département de la Vendée**

*Rapporteur : Lisiane GUIBERT*

Depuis sa création, le service chantier collectif bénéficie d'une convention annuelle avec le Département, précisant le nombre de postes ouverts à des bénéficiaires du RMI et le montant de la subvention allouée. Celle-ci concourt au financement de l'encadrement et de l'accompagnement des personnes en insertion.

Pour l'année 2008, la convention prévoit les dispositions suivantes :

- 12 postes ouverts aux bénéficiaires du RMI ;
- un financement pour l'encadrement et l'accompagnement des agents en insertion pour un montant net maximum de 56 160 € ;
- un financement d'activités dans le cadre d'ateliers santé pour un montant maximum de 458 € ;
- les modalités de paiement ;
- les obligations du promoteur du chantier.

Le conseil municipal est appelé à approuver la conclusion de cette subvention.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **23. Dispositif d'accompagnement spécifique auprès des allocataires du Revenu minimum d'insertion en grande difficulté – Financement d'un poste d'assistant socio-éducatif**

*Rapporteur : Lisiane GUIBERT*

Depuis 1989, la Ville de La Roche-sur-Yon instruit et élabore des contrats d'insertion dans le cadre du Revenu minimum d'insertion pour les Yonnais en difficulté. Il a été constaté que la situation des

publics isolés était de plus en plus complexe, et des problèmes périphériques importants peuvent entraver l'insertion professionnelle conseillée par les dispositifs RMI/RMA.

Dans le cadre d'une collaboration avec les services sociaux du Département, il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature d'une convention avec le Conseil Général de la Vendée afin de préciser les conditions de mise en œuvre de l'accompagnement sur le territoire de La Roche-sur-Yon. Pour remplir cette mission, la Ville se dote de moyens humains correspondant à un équivalent temps plein d'assistant socio-éducatif. Ce poste de travailleur social est financé par le Fonds départemental d'insertion.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **24. Commission communale pour l'accèsion des personnes handicapées**

*Rapporteur : Anne VALIN*

Il est proposé au conseil de renouveler la composition de la commission communale pour l'accèsion des personnes handicapées en procédant à l'élection de 7 de ses membres appelés à y siéger.

Les 7 membres proposés sont : A. VALIN, P. YOU, T. DE LA CROIX, P. CEREIJO, J. SOULARD, M.N. MANDIN, M. MAGE

A. AUBIN-SICARD déclare :

« Monsieur le Maire, chers collègues, nous constatons une fois de plus que nous sommes exclus de cette instance. Nous sommes nous aussi interpellés par l'accessibilité et en conséquence nous vous demandons de nous accorder un poste pour figurer au sein de cette commission. »

Monsieur le Maire indique que les élus proposés au sein de cette commission le sont en fonction des délégations qu'ils exercent (handicap, transport,...). Il n'y a pas de volonté d'exclure l'opposition municipale des commissions.

J.G. DUTOUR réitère la demande faite par A. AUBIN-SICARD en précisant que ce domaine intéresse tout autant l'opposition que la majorité.

Pour Monsieur le Maire, il s'agit simplement de faire en sorte que les élus en charge des secteurs concernés puissent avoir une capacité d'action dans ce domaine. Il n'y a aucune volonté d'exclure l'opposition.

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**35 VOIX POUR**

**6 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE**

**2 ABSTENTIONS DE L. CAILLAUD ET A. CHARRIEAU**

## **25. Carte scolaire 1<sup>er</sup> degré 2008/2009 – Avis du conseil municipal sur les mesures proposées par l'inspecteur d'académie**

*Rapporteur : Sylvie CHARTIER*

Il est proposé au conseil de se prononcer sur les mesures de carte scolaire que l'inspecteur d'académie envisage pour l'année 2008/2009 :

- mesures d'ouverture pour une 7<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire Marcel Pagnol et une 6<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire du Moulin Rouge ;
- mesures de gel à l'encontre de la 6<sup>ème</sup> classe de l'école maternelle Jean Moulin, de la 5<sup>ème</sup> classe de l'école maternelle des Pyramides et de la 5<sup>ème</sup> classe de l'école maternelle du Pont Boileau.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **26. Bourse à l'initiative des jeunes – Confirmation du dispositif pour l'année 2008**

*Rapporteur : Charlotte LEYDIER*

Soucieuse de favoriser la réalisation de projets de loisirs ou d'utilité sociale contribuant à la vie des quartiers, à la socialisation et à la responsabilisation des groupes de jeunes et des individuels, la Ville souhaite confirmer le dispositif "Bourses à l'initiative des jeunes" mis en place par délibération du 14 mai 1996. Ces bourses concernent des jeunes yonnais de 13 à 25 ans pour une aide maximale de la

Ville de 50 % du budget prévisionnel, avec un maximum de 762 €. Le budget total prévu pour l'année 2008 est de 3 600 €.

Le conseil est appelé à se prononcer sur la poursuite de ce dispositif.

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### 27. Schéma local d'animation 2008 – Attribution de subventions

*Rapporteur : Yves ROULEAU*

Le schéma local d'animation a été mis en place en 1999 à partir d'une volonté politique et des objectifs prioritaires suivants :

- donner un sens et une logique aux actions d'animation urbaine ;
- favoriser la mise en place d'actions nouvelles et de centralité ;
- soutenir les initiatives et assurer la cohérence générale du schéma (calendrier, modalités d'éligibilité).

Après avoir auditionné les porteurs de projets lors d'une séance de travail le 28 janvier dernier, il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 000 € à l'ESO Football pour l'organisation du 70<sup>ème</sup> anniversaire du club et du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la section féminine, les 14 et 15 juin 2008.
- 7 000 € à La Roche Vendée Basket Club pour la 20<sup>ème</sup> édition du tournoi international jeunes de basket, du 21 au 24 mars 2008.
- 5 000 € à La Roche Vendée Cyclisme pour le championnat de France de demi-fond (anciennement Omnium), organisé le 14 juin 2008 sur la piste vélodrome du stade Henri Desgrange.

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### 28. Contrat d'objectifs et de moyens entre l'Etat, la Région des Pays de la Loire, la Ville de La Roche-sur-Yon et la Scène nationale "Le Grand R"

*Rapporteur : Francine GUIET*

Suite au recrutement en 2006 de la nouvelle directrice de la Scène nationale de La Roche-sur-Yon, il était convenu entre l'Etat, la Région des Pays de la Loire, la Ville de La Roche-sur-Yon et l'association "Le Grand R" qui gère la Scène nationale, qu'un nouveau contrat d'objectifs et de moyens serait mis en œuvre pour la période 2008-2011.

Ce présent contrat fixe le cadre :

- du projet artistique et culturel de la Scène nationale ;
- du rapport aux publics ;
- de l'inscription de la Scène nationale dans son environnement ;
- de son organisation économique et fonctionnelle.

Le conseil municipal est appelé à approuver ce contrat d'objectifs et de moyens.

**F. GUIET** rappelle l'histoire de la Scène nationale née en 1994, avec comme directeur M. PAUL-PONT. Cette fonction a ensuite été exercée par M. RAMPONI de 1995 à 2006, puis par Marie-Pia BUREAU. La Scène nationale exerce une mission de service public et participe au développement de la politique culturelle de la Ville, du Département et de la Région. Cet établissement est subventionné par la Ville à hauteur de 64,50 %, par l'Etat à hauteur de 29,4 % et par la Région à hauteur de 6,10 %. Le budget 2007 était de 2 295 000 euros.

**G. BOURMAUD** fait la déclaration suivante :

« La Scène Nationale se voit fixer un double objectif, dont les éléments s'ils peuvent être complémentaires ne doivent pas être contradictoires.

- Etre un lieu d'innovation et d'avant-garde en matière de création contemporaine.  
C'est un objectif qui lui est assigné par le Ministère de la culture, deuxième financeur de la structure.
- Etre, du moins je le présume, un des outils de démocratisation culturelle et d'accessibilité du public de la collectivité locale, premier financeur.  
Ce deuxième objectif suppose des tarifs adaptés, une programmation grand public, une communication simple et explicite, une innovation en terme de lieux, d'horaires, de scénographie...

Des progrès ont été constatés dans les dernières années, grâce à une collaboration affirmée avec le tissu artistique local, des spectacles hors des murs, des programmations plus populaires – derniers exemples : le Championnat de n'importe quoi à La Salle omnisports, les week-ends à réaction.

Cet effort doit être poursuivi mais il dépend largement plus du volontarisme de la directrice que du contrat d'objectifs, très formel.

Je l'en crois capable mais c'est aux résultats que nous le jugerons. Encore faut-il qu'on ait des moments et des indicateurs d'évaluation.

La Chambre Régionale des Comptes (c'est la question suivante) le dit dans ses observations définitives : La Scène Nationale dépend trop des financements publics et, la fréquentation doit être soutenue, notamment celle des scolaires. Sans doute faut-il leur proposer des spectacles en lien avec leurs programmes.

Cette fréquentation s'est dernièrement redressée, tant mieux.

Mais gardons-nous de juger l'action culturelle, comme je l'ai souvent entendu, à ce seul critère ; ce serait simpliste et peu exigeant. »

**F. GRIVEL** déclare :

« Nous saluons le travail de fond conduit depuis le début par la Scène nationale, en faveur d'un accès démocratique à la culture avec une programmation de qualité, diversifiée et une volonté de proposer des tarifs accessibles.

La part des subventions, importante, comme c'est le cas pour tout établissement culturel, traduit la volonté de permettre l'accessibilité de la culture au plus grand nombre.

Le contrat d'objectifs et de moyens du Grand R scène nationale de La Roche-sur-Yon, s'inscrit dans la continuité et dans la volonté de développer cette politique d'accès à la culture, sans exclusive quant aux formes artistiques et quant aux publics visés. Ce contrat d'objectifs met l'accent sur l'accessibilité, la diversité, la convivialité et sur l'exigence de qualité.

Ces orientations sont en cohérence à la fois avec l'objet de l'association et avec celui d'une scène nationale.

Elles sont aussi en accord avec l'insertion de cette scène nationale dans son environnement local et régional, au travers de partenariats avec des structures culturelles situées sur l'agglomération yonnaise et en dehors, du soutien aux compagnies locales et régionales, de l'accompagnement des pratiques en amateur, par exemple.

La démarche adoptée est intéressante et de qualité. Il s'agit là d'un véritable service public culturel rendu à la population qui répond avec pertinence aux exigences d'accessibilité énoncées lors des assises du développement culturel. »

**L. CAILLAUD** précise que son intervention portera sur les questions 28 et 29 qui sont liées dans la mesure où le contrat d'objectif tient compte des éléments indiqués par la Chambre régionale des comptes.

La CRC fait trois constats principaux :

- fragilité de la situation financière du fait de subventions d'exploitations insuffisantes ;
- nécessité de définir les objectifs de manière plus précise ;
- nécessité d'une évaluation périodique des résultats.

Elle note des points positifs, comme la réelle variété de la programmation et le nombre de représentations au-delà des obligations contractuelles.

La CRC constate néanmoins un manque de rayonnement de cette programmation dans la mesure où la Scène nationale fait appel majoritairement à des créations locales.

Il faut noter également une baisse de fréquentation des scolaires, et une nécessité, concernant le financement, de développer le mécénat.

Le nouveau contrat d'objectif tient compte pour partie des observations de la CRC, en indiquant notamment "limitation du nombre de représentations, mais en les mettant en série" ce qui est positif. Par contre, cette convention prévoit une modification du système d'aide aux troupes locales. En effet, seules deux troupes locales seront subventionnées chaque année. **L. CAILLAUD** s'interroge sur le devenir des autres troupes. Il considère par ailleurs qu'il y a nécessité d'un nouveau lieu de création spécifique et de diffusion pour ces troupes locales.

Concernant les scolaires, compte tenu de la baisse de la fréquentation, la Ville a un rôle à jouer pour faciliter les connexions entre les établissements scolaires et la Scène nationale, notamment pour la problématique du transport.

Pour **L. CAILLAUD**, cette nouvelle convention modifie le poids des contributions culturelles locales entre les structures existantes. Il convient donc de réordonner de manière cohérente l'expression de toutes les familles culturelles.

**F. GUIET** répond sur les points suivants :

- Concernant la fréquentation des scolaires, elle indique que celle-ci se maintient aux alentours de 10 000/an.
- Le subventionnement de deux troupes locales par an répond à une exigence de qualité. L'accessibilité des salles reste entière pour les associations et compagnies.
- La Scène nationale ne reçoit aucune subvention du Département. Une aide de cette collectivité pourrait être affectée au transport.
- La part du financement de la Ville dans les financements publics de la Scène nationale est de 70 % alors qu'au niveau national la part des communes est en moyenne de 43 %.

**Monsieur le Maire** regrette que les collèges ne disposent pas de budget transport pour les déplacements culturels.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Ne prennent pas part au vote :**

**P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par P. CEREIJO, G. GUIET, M. CHANTECAILLE, M.N. MANDIN en son nom et au titre du pouvoir donné par F.N. CHABOT, A. CHARRIEAU, P. YOU**

## **29. Association "Le Grand R" – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes des Pays de la Loire**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Conformément aux dispositions de l'article L 241.11 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire concernant la gestion de l'association "Le Grand R" est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée. Il donne lieu à débat.

Ce contrôle, portant sur les années 1999 à 2006, a été consacré à l'examen du fonctionnement de l'association, de sa situation financière, de la gestion du personnel ainsi qu'à ses relations avec l'Etat et les collectivités locales.

**A. LEBOEUF** donne lecture des grandes lignes des rapports de la Chambre régionale des comptes. Elle note les points suivants :

- **Financement :**  
Le Grand R est un peu moins dépendant des financements publics que ne le sont les autres scènes nationales (75 % par rapport à 79 %).  
Par contre la part de la Ville dans le financement public de la Scène nationale est de 70 % alors que la moyenne nationale est de 43 %.  
Le soutien financier de l'Etat est de 24 % pour le Grand R, alors qu'il est en moyenne de 33 % pour les scènes nationales.  
Absence de soutien financier du Conseil Général.
- **Programmation :** réelle variété.
- **Production :** Le montant du tarif d'utilisation des salles par la Ville a été relevé le 1<sup>er</sup> septembre 2007 pour prendre en compte l'augmentation des charges de personnel. Une autre augmentation interviendra le 1<sup>er</sup> septembre 2008.
- **Gestion du personnel :** L'obligation de rembourser les salaires des agents mis à disposition ne date que de 2007.
- **Fréquentation :** La diminution n'est pas liée à la désaffectation du jeune public. Problème de financement des transports. Pas de déclin malgré une augmentation globale de l'offre de spectacles sur le département.

**Monsieur le Maire** insiste sur les points suivants :

Il salue le travail important effectué par M. RAMPONI.

La Scène nationale peut espérer pour cette année une petite augmentation de la subvention de l'Etat, ce qui est exceptionnel, compte tenu des "coupes sombres" annoncées (7 milliards d'euros, puis 5 milliards supplémentaires) par l'Etat dans de nombreux secteurs.

Le rapport de la CRC est plutôt positif pour cet établissement.

La dynamique apportée par M.P. BUREAU va dans le bon sens, avec une diversité des spectacles et des publics exemplaire.

**J. AUXIETTE** apporte les précisions suivantes :

La structure associative Scène nationale fonctionne bien.

La culture est financée par les budgets publics à hauteur de 75 %. C'est la notion de service public et du rôle de la fiscalité dans son financement.

Il assume pleinement la responsabilité qui était la sienne jusqu'en 2004 concernant l'adaptation de la politique de la Scène nationale en matière de jeune public. La vocation de la Ville n'est pas d'assurer à la place de l'intercommunalité, à la place du Département, à la place de l'éducation nationale, le financement de la découverte culturelle.

La Scène nationale a deux rôles :

- une fonction de programmation : on peut en constater la diversité.
- une fonction de gestion des salles : il n'était pas souhaitable d'avoir deux structures de personnel pour gérer ces équipements.

Avant 2004, une seule Scène nationale sur les quatre existantes était financée par la Région (celle de Château Gontier) ; il y a maintenant égalité de traitement. Ce financement régional est également un moyen pour la mise en place d'un réseau des scènes nationales favorisant ainsi la diffusion des spectacles dans la Région.

**L. CAILLAUD**, concernant l'intervention de l'Etat dans la Région (en investissement et en fonctionnement), indique que le montant était de 45,5 millions d'euros en 2006 et de 47 millions d'euros en 2007. Il s'interroge donc sur la notion de désengagement. Il considère qu'il convient de mener une réflexion à la fois sur l'interventionnisme pour les domaines où il est souhaitable d'avoir des politiques plus fortes, mais également sur la dette pour les 30 ans à venir.

**Monsieur le Maire** rappelle les mesures annoncées par l'Etat et qui concernent les collectivités (gel de financements, transferts de charges nouvelles...). Il se dit très inquiet des coupes sombres annoncées.

### **30. Attribution d'une subvention à l'Association de gestion et d'animation du centre Fuzz'Yon**

*Rapporteur : Francine GUIET*

La Ville de La Roche-sur-Yon mettait à la disposition de l'Association de gestion et d'animation du centre Fuzz'Yon un agent municipal qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008. Pour compenser ce départ, il est proposé au conseil municipal de voter une subvention de 19 360 € correspondant à la rémunération de cet agent pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2008, l'association devenant désormais employeur de la personne appelée à remplacer l'agent Ville.

**L. CAILLAUD** note qu'en commission, il avait été indiqué que la Ville ne mettrait plus d'agent à disposition mais qu'elle attribuerait une subvention. Il constate qu'il s'agit, pour l'association Patrimoine Yonnais, d'une pratique inverse et voudrait connaître les raisons objectives de cette différence de traitement.

**Y. HENRY** indique que ce n'est pas ce qui a été précisé en commission. La position adoptée est la suivante : lorsqu'un agent mis à disposition par en retraite, la Ville se propose de ne pas mettre un nouvel agent à disposition, mais plutôt de verser une subvention à l'association pour que celle-ci gère elle-même le poste.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote : M. DURQUETY**

### **31. Aide à la création 2008 – Attribution de subventions**

*Rapporteur : Francine GUIET*

La Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place en 1999 un dispositif d'aide à la création artistique sous forme d'une aide financière. L'objectif initial était de soutenir la création professionnelle dans le domaine du théâtre. En 2002, le champ d'attribution a été élargi aux créations en musique et en danse, puis en 2006 aux arts plastiques.

Une commission composée d'élus, de techniciens et d'experts chargés d'examiner les dossiers et d'auditionner les porteurs de projets, s'est réunie le 13 février dernier.

Il est proposé au conseil municipal de verser, dans le cadre de l'aide à la création, les subventions suivantes :

- 4 000 € à la création "Le pied de momie", par la compagnie Grizzli Philibert Tambour ;
- 8 000 € à la création "Dans ces Z'eaux là", par la compagnie Immanence.

**A. LAPORTE** s'interroge sur le versement à la Compagnie IMMANENCE d'une aide de 8 000 euros pour la création "Dans ces eaux là". Elle note qu'un tel montant est rarement octroyé pour une aide à la création, et rappelle qu'en 2007 une aide de 2 à 3 000 euros a déjà été attribuée à cette même compagnie.

Sans remettre en cause le bien fondé de cette aide, elle voudrait connaître les motifs de l'attribution d'un tel montant.

Pour **Monsieur le Maire**, cette création mérite une telle aide.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **32. Convention d'objectifs entre la Ville de La Roche-sur-Yon et l'association PIRATE – Avenant n°2**

*Rapporteur : Francine GUIET*

Aux termes de la convention d'objectifs du 1<sup>er</sup> février 2006 entre la Ville de La Roche-sur-Yon et l'association PIRATE, cette dernière s'était engagée à organiser la manifestation "Les Zygomates" de manière biennale. L'association n'étant pas en mesure d'assurer l'organisation de cette manifestation en 2008, il est proposé de modifier par avenant les termes de la convention liant la Ville à l'association.

**A. LAPORTE** prend acte du fait que l'association PIRATE n'est plus en mesure d'assurer l'organisation du festival "Les Zygomates", et le regrette. Elle s'interroge sur l'avenir de ce festival des Arts de la rue qui permettait un rayonnement départemental de la ville. Elle considère que la culture doit également être dans la rue et constate qu'à l'ordre du jour de cette séance, une question porte sur le pôle culturel et une autre sur l'abandon d'un festival populaire et culturel.

**Monsieur le Maire**, au regard des interventions de A. LAPORTE il y a quelques années, note un changement de discours sur ce sujet.

**L. CAILLAUD** rappelle qu'un autre événement phare, "Microcosm", a connu également des difficultés l'an dernier. Il souhaiterait que la majorité municipale le rassure sur ces événements majeurs pour le rayonnement de la ville.

**F. GUIET** indique que le Festival des Zygomates n'est pas abandonné, mais a connu pour cette année des problèmes d'organisation.

**Monsieur le Maire** tient à rassurer L. CAILLAUD sur les actions de la Ville. Il s'étonne à nouveau du changement de discours de membres de l'opposition.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **33. Modification de désignations de représentants de la municipalité au sein de divers organismes**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Par délibération du 21 mars 2008, ont été désignés les représentants du conseil municipal dans divers organismes. Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

#### **II – Action sociale, Santé**

- Conseil de la vie sociale  
Foyer La Rabinaïe, rue Picasso  
Titulaire : Françoise VIGNAULT (en remplacement de Yannick HENRY)

## V – Emploi, Formation, Insertion

- ADEPY  
Titulaire : Patricia CEREIJO (en remplacement de Sylvie CHARTIER)

## VI – Enseignement

- Conseils d'écoles publiques  
Ecole maternelle et élémentaire du Pont-Boileau  
Titulaire : Françoise VIGNAULT (en remplacement de Yannick HENRY)  
Suppléant : Yannick HENRY (en remplacement de Françoise VIGNAULT)
- Conseils d'écoles publiques  
Ecole maternelle et élémentaire Rivoli  
Titulaire : Francine GUIET (en remplacement de Joël SOULARD)  
Suppléant : Joël SOULARD (en remplacement de Francine GUIET)

## QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 34. Vœu sur la situation au Tibet

*Rapporteur : Anne VALIN*

#### A. VALIN donne lecture du projet de vœu suivant :

« Nous exprimons nos plus vives inquiétudes devant la situation infligée par les autorités chinoises au peuple tibétain. Les chars chinois y sont déployés et les policiers tirent à balles réelles sur les moines et les manifestants non-violents.

Les droits fondamentaux que sont les droits de l'Homme sont bafoués.

La Ville de La Roche-sur-Yon entretient des liens d'amitié avec le peuple chinois, notamment avec la ville de Zibo et bien sûr, nous entendons poursuivre une réflexion en bonne intelligence avec eux et en toute amitié, dans le respect des légitimités.

A la veille des JO, et à quelques semaines de l'accueil par la Ville de La Roche-sur-Yon de plusieurs délégations étrangères en vue de célébrer les 20<sup>ème</sup> et 40<sup>ème</sup> anniversaires de nos jumelages avec Tizi Ouzou et Gummersbach, nous entendons aussi porter haut et fort nos valeurs de tolérance, de respect et de coopération entre les peuples, ainsi que notre attachement à la défense des droits de l'homme, en France, au Tibet mais aussi en Afghanistan où l'Etat français vient de décider d'envoyer des jeunes soldats contre toute logique diplomatique.

En solidarité avec le peuple tibétain mais aussi avec tous les autres peuples en souffrance, et conformément à notre volonté de sans cesse s'ouvrir au monde et de promouvoir le respect et l'amitié entre les peuples, nous demandons au gouvernement français et à l'Union européenne de tout mettre en œuvre pour obtenir des autorités chinoises la fin de la répression tibétaine et la libération des prisonniers politiques sous contrôle international. »

#### L. GUIBERT fait la déclaration suivante :

« Dans le vacarme médiatique qui se fait entendre aujourd'hui au regard des JO de Pékin, un consensus semble désormais se dessiner : le boycott des jeux semble peu envisageable par les sportifs, pour qui cet événement représente une si juste récompense après souvent bien des années d'efforts et de préparation. Certes, à les entendre, ils auraient préféré que ces jeux aient lieu ailleurs, dans un pays où les libertés d'expression et d'association sont respectées.

La victoire de certains de ces sportifs peut même faire beaucoup d'effet. Des JO de Berlin, ne retient-on pas surtout aujourd'hui la formidable performance d'un Jesse Owens, athlète noir dont les performances ont fait blêmir Hitler ? Que dire, des poings levés de Tommie Smith et John Carlos sur le podium de Mexico en 1968 ? Ils ont payé très fort leur engagement puisqu'ils ont été exclus à vie de leur fédération. Leur sacrifice n'aura pas été inutile pour la communauté afro-américaine et pour la conquête de leurs droits civiques.

Il est aujourd'hui des situations humaines, sociales et culturelles qui sont les résultantes de processus historiques donnés que l'on ne saurait ignorer si l'on veut s'efforcer d'avoir une vision plus globale des enjeux. Mais elles n'en constituent pas moins des réalités dont il importe de tenir compte.

Les Tibétains qui dénoncent les violations systématiques de leurs droits culturels et de leur liberté de religion, prennent aujourd'hui tous les risques pour profiter de la fenêtre médiatique qui leur est offerte, tout comme ces citoyens anonymes qui dans toute la Chine, protestent depuis des mois contre les expulsions forcées, les salaires impayés, la corruption des autorités locales...

A Pékin, beaucoup tenteront de faire entendre leur voix, nous nous en réjouissons !

Pour le groupe des élus communistes et apparentés le fait tibétain est une réalité, nous condamnons les répressions violentes des manifestations tibétaines et affirmons que seul le chemin du dialogue peut permettre de trouver une réponse à cette crise avec l'assentiment des parties concernées. La tenue des Jeux à Pékin constitue une formidable opportunité pour la communauté internationale de faire passer un message fort au gouvernement chinois. Appeler au dialogue et condamner le recours à la force et aux violences est une chose indispensable. Nous considérons cependant qu'il faut être attentifs aux véritables objectifs servis par la campagne médiatique actuelle

Nous pensons que les politiques ne doivent pas déléguer au mouvement sportif le soutien aux droits de l'homme pour faire oublier qu'ils ne font rien. Qu'ont-ils fait d'ailleurs depuis que la décision a été prise d'organiser les JO en Chine, quelles ont été les interventions de nos dirigeants politiques pour chercher à stopper la répression chinoise au Tibet ? Où est la position commune des 27 sur le Tibet ? Où est la réaction des Nations Unies sur le problème ?

Il est vrai que depuis quelques jours, messieurs Sarkozy et Kouchner et Mme Rama Yade prétendent que les droits de l'homme sont une bonne chose et qu'il faut exiger leur application en Chine. M. Sarkozy dit qu'il mettra des conditions à sa participation aux cérémonies d'ouverture des JO, mais quelle crédibilité peut avoir sa position pour la défense des droits de l'homme en Chine, alors que depuis qu'il est ministre de l'intérieur, il n'a cessé d'accentuer sa politique répressive à l'encontre des immigrés. Les droits de l'homme sont bafoués tous les jours en France. Les rafles et les traques au faciès, véritables atteintes aux droits humains, sont d'une telle violence que les « sans papiers » se jettent des étages des immeubles ou dans l'eau au péril de leur vie pour échapper aux policiers. Quelle hypocrisie !

Dans le même temps, M Sarkozy choisit la politique atlantiste de Bush et annonce devant le parlement Anglais qu'il enverra des troupes supplémentaires en Afghanistan au mépris des parlementaires français, obligeant l'opposition parlementaire à déposer une motion de censure pour obtenir un vote.

Les actions menées, lundi dernier, et le battage orchestré par les médias ne doivent pas occulter les mauvais coups déjà portés et ceux programmés et annoncés, vendredi dernier par M Sarkozy :

Bouclier fiscal alors que les entreprises du CAC 40 viennent d'annoncer des bénéfiques records à plus de 1000 milliards d'euros, paquet fiscal de quinze milliards d'euros accordé aux 35.000 foyers les plus riches alors que leur revenu n'a cessé d'augmenter, dégrèvement des cotisations sociales patronales, des heures supplémentaires...

Parallèlement, la croissance est en berne, le pouvoir d'achat régresse avec la hausse des prix, (augmentation du prix du gaz par exemple, relèvement de 10 % du plafond de ressources pour accéder à un logement social et sur-loyers pour des catégories modestes), des attaques en règle sont menées contre les services publics notamment de l'Education Nationale avec la suppression de 13.000 postes, des assauts sans précédent sont portés contre les droits au travail, au logement et à la santé par la mise en place des franchises médicales, l'avenir incertain du RSA. Encore un fois la solidarité est mise à mal.

L'Etat veut empêcher les collectivités locales de faire vivre correctement les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. Il veut empêcher la solidarité dans le territoire et entre les territoires et imposer une rigueur de classe.

En effet, les collectivités locales se sont vu imposer les lois de décentralisation sans le moindre débat et sans les moyens financiers permettant d'exercer les compétences transférées.

Les municipalités sont un point de résistance à cette entreprise de démolition des solidarités sociales et des conquêtes de progrès réalisées au 20<sup>ème</sup> siècle Nous n'avons pas le droit de nous taire sur ces mesures qui portent des atteintes graves aux conditions de vie des Yonnaises et des Yonnais.

Notre attachement profond aux valeurs républicaines et à la paix nous rend solidaires de toutes les victimes de violences et de répressions où que ce soit dans le monde, nous approuvons donc le vœu présenté par la majorité municipale. »

**A. MAISONNEUVE LE BREC** se dit interloqué par cette intervention. Il considère que la situation au Tibet est effectivement très grave, mais que ramener le problème du Tibet à une confrontation politique nationale est une grave erreur qui va à l'encontre du bon sens et de l'intelligence. Il rappelle également que le pouvoir actuel en Chine est assuré par un parti unique, le Parti Communiste Chinois, avec lequel le Parti Communiste Français entretient des relations régulières.

**A. LAPORTE** estime que les élus communistes de cette enceinte devraient effectuer un geste fort en rendant leur carte.

**G. BOURMAUD** se dit favorable à l'adoption de ce vœu, mais souligne ce qui lui apparaît comme une maladresse concernant l'Afghanistan. En effet, la rédaction de cette phrase met sur un même plan au

titre des droits de l'Homme, l'intervention au Tibet et celle en Afghanistan. Il souhaite rappeler qu'avant l'intervention des Alliés en Afghanistan, les Talibans étaient au pouvoir, et ceux-ci n'étaient pas particulièrement respectueux des droits de l'Homme. Il ne défend pas la présence militaire en Afghanistan, considérant au contraire que la réponse doit être plutôt diplomatique et économique que militaire, mais note que les situations en Afghanistan et au Tibet sont totalement différentes. La formulation du vœu devrait être modifiée.

Pour **L. CAILLAUD**, une position forte au niveau de l'Union Européenne est effectivement nécessaire pour une réflexion commune sur ce type de sujet. La constitution européenne aurait permis ce type de position, si le référendum avait connu un autre sort. Il rappelle que le parti de Mme GUIBERT a voté contre à l'occasion de ce référendum.

**M. PELTAN** précise qu'elle est d'accord sur le contenu du vœu sur le Tibet à condition d'enlever la phrase qui fait un amalgame avec l'Afghanistan.

**Monsieur le Maire** indique qu'il s'agit d'un vœu proposé par la majorité municipale, et le soumet au vote sans modification.

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**  
**38 voix POUR**  
**5 ABSTENTIONS**

**Monsieur le Maire** rappelle les événements importants qui vont se dérouler à La Roche-sur-Yon (20<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Tizi Ouzou, 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Gummersbach, Festival des Festivals avec des jeunes venant de 17 pays) et qui montrent l'ouverture au monde.

Il rappelle également l'inauguration du cinéma Le Concorde.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 25.**

**Le Maire**

**Pierre REGNAULT**